

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 5 mai 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Hélène Dufault et Louise Forest et messieurs Réjean Rajotte, André Lévesque et Stéphan Hébert formant le quorum.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur Michel Brouillard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 100-05-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

En y ajoutant :

- 5. Rapport annuel 2014 de la MMQ
- 6.13 Location de tente – Relais pour la vie
- 8.8 Service d'ingénierie – réfection 2^e Rang (entre Autoroute 20 et chemin Courtemanche)
- 8.9 Appel d'offres – réfection 2^e Rang (entre Autoroute 20 et chemin Courtemanche)
- 9.2 Nomination – substitut au poste de la régie des déchets
- 10.4 Concours – fleurons 2015
- 10.5 Aménagement paysager - ilots sur le côté de la 4^e avenue
- 11.3 Demandes – marché richelieu de Sainte-Hélène-de-Bagot
- 11.4 Demande – l'organisme de participation des parents (o.p.p.)

En y corrigeant le titre :

- 6.3 Dépôt – états comparatifs du premier semestre
- 6.11 Avis de motion – hockey mineur
- 11.2 Renouvellement abonnement 2015-2016 – Loisir et Sport Montérégie

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 101-05-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2015 en ajoutant une mention au point 6 de la séance extraordinaire du 28 avril 2015:

Madame Louise Forest mentionne être en désaccord avec ce scénario.

Madame Hélène Dufault mentionne être en désaccord avec ce scénario.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- Priorité de la Municipalité 2015-2016 – Sûreté du Québec
- MAMOT – 3 solutions en lien avec l'usine des eaux usées
- MRC – piquetage bandes riveraines
- MAMOT – dépôt rapport financier 2014
- Rapport annuel 2014 de la MMQ

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 102-05-2015

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 5 mai 2015.

Comptes pour approbation	:	30 568,79\$
Salaires	:	43 027,25\$
Comptes à payer	:	91 760,16\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 5 mai 2015, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE

Aucun.

6.3 DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER SEMESTRE

Dépôt des états comparatifs du premier semestre par la secrétaire-trésorière. (*article 176.4 du Code Municipal*)

6.4 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 103-05-2015

Considérant le dépôt des états financier par les vérificateurs externes à la séance ordinaire du 7 avril 2015 (conforme à l'avis public publié);

Considérant qu'à la dernière minute une erreur a été constaté dans une des notes;

Considérant que le conseil voulait adopter les états financiers finaux sans erreur;

Considérant un autre avis publics;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2014 de la Municipalité, déposés par la firme de vérificateurs.

6.5 RAPPORT D'ÉVALUATION - AMIANTE

Résolution numéro 104-05-2015

Considérant la résolution 74-04-2015;

Considérant le rapport déposé par la compagnie Désamiantech, certificat no.152713;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'accuser réception du rapport en lien avec l'amiante pour le 670, rue Principale et le 379,7^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot.

6.6 AMIANTE AU 379, 7^E AVENUE et 670 RUE PRINCIPALE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Point annulé.

6.7 RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX D'AQUEDUC

Résolution numéro 105-05-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2015 au montant de 1 052 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 360-2008. Ce billet est émis au prix de 100,00000\$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

76 500 \$	2,35%	12 mai 2016
78 200 \$	2,35%	12 mai 2017
80 200 \$	2,35%	12 mai 2018
82 300 \$	2,35%	12 mai 2019
735 300 \$	2,35%	12 mai 2020

que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

6.8 RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX D'AQUEDUC

Résolution numéro 106-05-2015

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite emprunter par billet un montant total de 1 052 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
360-2008	138 000 \$
360-2008	591 800 \$
360-2008	89 245 \$
360-2008	233 455 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 052 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 360-2008 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 12 mai 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	76 500 \$
2017	78 200 \$
2018	80 200 \$
2019	82 300 \$
2020	84 300 \$ (à payer en 2020)
2020	651 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 mai 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 360-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT 473-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 327-2006 EN LIEN AVEC LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

Résolution numéro 107-05-2015

Considérant le paragraphe 5 de l'article 626 du Code de la sécurité routière permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation des véhicules routiers sur son territoire;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et véhicules outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mars 2015;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que de venir à l'école à pied ou en vélo est bénéfique pour nos enfants;

Considérant que la sécurité des enfants est une des priorités du conseil municipal;

Considérant que le programme *À pied à vélo, ville active!* a fait des recommandations auprès de la municipalité afin de sécuriser les piétons et les cycliste d'âge scolaire;

Considérant la demande verbale du comité de parents de l'école Plein-Soleil afin de modifier la circulation du transport lourd pour la sécurité des étudiants;

Considérant la problématique des angles morts des camions lourds lorsqu'ils effectuent des virages à droite au coin des rues 5^e avenue et Paul-Lussier;

Considérant que le trajet naturel des enfants habitant dans le développement Plante pour se rendre à l'école, au parc-école, au centre communautaire et au terrain des loisirs est de passer par les rues de la 5^e Avenue et/ou Paul-Lussier;

Considérant que l'embauche d'un brigadier apporte des coûts récurrents et que la sécurité des piétons et des cyclistes serait assurée qu'à certaine heure de la journée seulement;

Considérant que déplacer le trafic des camions lourds serait une mesure permanente qui pourrait diminuer le risque d'accident des piétons et cyclistes en tout temps;

Considérant que les voies de circulation de véhicules lourds sur le territoire de la municipalité sont sous la juridiction du conseil municipal.

Considérant qu'avec le temps et les changements démographiques une modification s'impose;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, d'adopter le règlement 473-2015, modifiant le règlement 327-2006 en lien avec la modification du transport lourd dans la municipalité :

Le vote est demandé :	Louise Forest	-	contre
	Stéphane Hébert	-	contre
	Réjean Rajotte	-	pour
	André Lévesque	-	pour
	Hélène Dufault	-	contre

Sur ce, avec deux (2) pour et trois (3) contre, le règlement 473-2015 n'est pas adopté. Donc, le 327-2006 est toujours en vigueur.

6.10 FORMATION-ADMQ

Résolution numéro 108-05-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'inscrire la directrice générale à la formation « Rejeter une soumission sur la base d'un mauvais rendement antérieur /loi et procédures, donné par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 138,00\$ avant taxes.

6.11 AVIS DE MOTION – HOCKEY MINEUR

André Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en lien avec la refacturation des frais du hockey mineur arrivant de la Ville de Saint-Hyacinthe (*entente supralocal*).

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

6.12 AFFECTATION DE LA DÉPENSE DU RÉSERVOIR D'AQUEDUC

Résolution numéro 109-05-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'affecter la dépense en lien avec le réservoir de l'aqueduc au surplus accumulé de l'aqueduc.

6.13 LOCATION DE TENTE – RELAIS POUR LA VIE

Résolution numéro 110-05-2015

Considérant l'événement en lien avec le Relais pour la vie le 5 juin 2015 à Saint-Hyacinthe;

Considérant que la municipalité souhaite être représentée par une équipe;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de louer une tente 20' x 20' sur les lieux de l'événement pour l'équipe de la municipalité au coût de 150,00\$ avant taxes chez Location de tentes – Party Tente.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE

Dépôt du rapport du service incendie.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 111-05-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| - 1 ensemble pour test de boyaux | 600,00\$ (avant taxes) |
| - 1 ensemble de lumières | 500,00\$ (avant taxes) |
| - 1 paire de bottes pour pompier | 175,00\$ (avant taxes) |

7.3 ADDENDA ENTRAIDE INCENDIE – MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE

Résolution numéro 112-05-2015

Considérant qu'une rencontre a eu lieu entre notre directeur des incendies et celui de la municipalité de Saint-Eugène en lien avec l'entente d'entraide;

Considérant qu'une modification s'impose en lien avec l'alimentation des camions citernes à partir du point d'eau;

Considérant qu'il est aussi nécessaire de modifier la tarification de l'annexe D afin que le tarif inclus les frais de carburant;

Considérant que le directeur des incendies, monsieur David Lebel, recommande cette modification;

Considérant l'addenda proposée;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la recommandation du directeur des incendies de Sainte-Hélène-de-Bagot et d'autoriser celui-ci et la directrice générale à signer cet addenda.

8. SERVICES PUBLICS

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

Le directeur des travaux publics fait rapport des services publics.

8.2 ACHATS DES SERVICES PUBLICS

Résolution numéro 113-05-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- | | |
|---|--------------------------|
| - 10 Plaques de métal (portes centre communautaire) | 399,50\$ (avant taxes) |
| - Cadenas/clés incluant l'installation | 1 109,80\$ (avant taxes) |
| - Balayeuse (centre communautaire) | 1 041,40\$ (avant taxes) |

8.3 ENTÉRINER L'ACHAT – TONDEUSE POUR TRACTEUR KUBOTA

Résolution numéro 114-05-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat d'une tondeuse pour aller sur le tracteur Kubota chez Kubota Drummonville au coût de 3 000,00\$ avant taxes.

8.4 PAIEMENT DE FACTURE À TETRA TECH - INGÉNÉRIE PRÉLIMINAIRE POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Résolution numéro 115-05-2015

Considérant la résolution 57-03-2015;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de payer la facture #15300599 au montant de 2 000,00\$ avant taxes. Cette facture correspond au point numéro deux de leur offre de prix en lien avec l'appel d'offres de services d'ingénierie préliminaires pour l'usine de filtration des eaux usées.

8.5 MANDAT AVEC TETRA TECH – USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro 116-05-2015

Considérant la résolution 280-11-2014;

Considérant le processus de mise aux normes de l'usine de filtration de l'eau potable;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'augmenter jusqu'à 15 000,00\$ maximum le mandat numéro 26802TT en y incluant les factures 15300377, 15300505 et 15300615 à ce mandat.

8.6 APPEL D'OFFRES – CAMION À BENNE AMOVIBLE

Résolution numéro 117-05-2015

Considérant la nécessité d'avoir un camion à petite benne amovible pour les travaux publics;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'acquérir un camion à petite benne neuf pour les travaux publics.

8.7 FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES AIRES DE JEUX PUBLICS

Résolution numéro 118-05-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'inscrire un journalier à la voirie à la formation des aires de jeux publics pour la somme de 69,58\$ avant taxes avec Sport Loisir Montérégie.

8.8 SERVICE D'INGÉNIERIE – RÉFECTION DE TROIS SECTIONS DU 2E RANG

Résolution numéro 119-05-2015

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'offre de service de la compagnie EXP au coût de 4 800,00 \$ avant taxes pour la préparation de devis en lien avec la réfection de trois sections du 2^e Rang. Les trois sections sont :

- de la limite de la municipalité de Saint-Hugues à l'adresse 119, 2^e Rang
- de l'adresse 164 à 192
- de l'adresse 276 au panneau d'indication d'autoroute # 020-0-72-S-150-72

8.9 APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DE TROIS SECTIONS DU 2E RANG

Résolution numéro 120-05-2015

Considérant la résolution 119-05-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de partir en appel d'offres sur SEAO afin d'effectuer la réfection de trois sections sur le 2^e Rang.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Point annulé.

9.2 NOMINATION - SUBSTITUT AU POSTE DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

Résolution numéro 121-05-2015

Considérant que madame Louise Forest a été nommée pour siéger à la Régie des déchets;

Considérant que le substitut nommé était monsieur Stéphan Hébert;

Considérant que monsieur Stéphan Hébert ne peut remplir cette fonction;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de nommer madame Hélène Dufault comme substitut pour siéger à la régie des déchets quand madame Louise Forest est dans l'impossibilité de remplir ses fonctions.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 FIN DE CONTRAT INSPECTEUR EN BÂTIMENT – CÉLINE LABRECQUE

Résolution numéro 122-05-2015

Considérant la correspondance du 20 avril 2015 de madame Céline Labrecque, inspecteur en bâtiment pour la municipalité;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'accuser réception de ladite lettre et de prendre connaissance du non renouvellement de contrat pour l'année 2016.

10.2 OUVERTURE DE POSTE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Point reporté.

10.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 472-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 307-2006

Point reporté.

10.4 CONCOURS – FLEURONS 2015

Résolution numéro 123-05-2015

Considérant l'évaluation des fleurons en 2015;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de lancer un concours afin que les citoyens et les entreprises fleurissent leur résidence ou commerce. Sur ce, deux prix (bac à récupérateur d'eau de pluie) d'une valeur de plus ou moins 100,00\$ chacun, seront tirés au hasard.

Prendre note que les détails du concours seront disponibles dans Le Bagotier de mai 2015, sur le site web et en infolettre.

10.5 AMÉNAGEMENT PAYSAGER - ILOTS SUR LE CÔTÉ DE LA 4^E AVENUE

Résolution numéro 124-05-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'investir 3 677,50\$ avant taxes pour aménager les îlots à la hauteur du stationnement, le long de la 4^e Avenue.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Réjean Rajotte (président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

11.2 RENOUELEMENT ABONNEMENT 2015-2016 – LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Résolution numéro 125-05-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'abonnement pour Loisir et Sport Montérégie du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 au coût de 76,50\$ avant taxes.

11.3 DEMANDES – MARCHÉ RICHELIEU DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Résolution numéro 126-05-2015

Considérant la demande reçue du Marché Richelieu de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant qu'une partie des profits sera remise aux Comité des loisirs Ste-Hélène;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, que le 30 mai 2015 pour leur fête familiale, le Marché Richelieu de Sainte-Hélène-de-Bagot pourra emprunter :

- le terrain de l'immeuble situé au 670, rue Principale (presbytère) pour installer trois (3) jeux gonflables;
- un des chapiteaux des Loisirs de Ste-Hélène;
- douze (12) tables et cent (100) chaises;
- la plaque pour cuire les hot-dog.

11.4 DEMANDE - L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (O.P.P.)

Résolution numéro 127-05-2015

Considérant la demande reçue de L'O.P.P.;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de laisser à titre gratuit la location du gymnase le 7 juin 2015 afin d'y organiser une activité bénéfice.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 126-05-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 10h00.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière